

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 MAI 2023 DU CONSEIL DE PARTICIPATION DE L'ECOLE COMMUNALE DE LAUZELLE

Présents :

Madame Annie Leclef-Galban, Échevine de l'Enseignement,
Monsieur Marcel Buelens, Conseiller pédagogique,
Madame Bernadette Moors, Directrice,
Madame Céline Vander Sande, Animatrice pédagogique,
Représentants du pouvoir organisateur ;

Madame Anne-France Roosen, Enseignante maternelle, effective,
Madame Sophie Rabet, Enseignante primaire, effective,
Madame Elisa Bergans, Enseignante primaire, effective,
Madame Stéphanie Bettonville, Référente extrascolaire, effective,
Madame Manon Peten, Enseignante primaire, suppléante,
Madame Valérie Lefèvre, Enseignante primaire, suppléante,
Madame Martine Van Rompaey, Enseignante primaire, suppléante,
Représentantes du personnel d'éducation ;

Madame Ivana Patton-Sanilas, effective,
Monsieur Valentin Couvreur, effectif,
Monsieur Matthieu Delfosse, effectif,
Madame Sophie Caumiant, suppléante,
Madame Manon Contempré, suppléante,
Monsieur Nicolas Dufays, suppléant,
Représentants des parents.

Ordre du jour

1. Procès-verbaux des réunions du 07/11, 31/01, 27/03 – Pour approbation
2. Réforme du tronc commun : état d'avancement et mesures à venir – Pour information
3. Etat d'avancement du Contrat d'objectifs (mise en œuvre du Plan de pilotage) et adaptations éventuelles du projet d'établissement – Pour avis
4. Année scolaire 2023-2024 :
 - Gratuité scolaire : application du principe étendu aux P1P2 – Pour information
 - Horaires maternels et primaires des enfants – Pour avis
 - Choix des cours de langues – Pour avis
5. Divers à l'initiative des membres du CP

Madame Leclef-Galban souhaite la bienvenue à chacun et rappelle succinctement l'ordre du jour de la présente réunion. Madame Moors regrette que la délégation des représentants des parents ne soit pas complète pour la seconde fois ; elle insiste sur l'importance de la présence de chacun pour la bonne circulation de l'information entre parents, équipe éducative et PO.

1. Procès-verbaux des réunions du 07/11, 31/01, 27/03 – Pour approbation

Les procès-verbaux des réunions du 7 novembre, 31 janvier et 27 mars n'avaient appelé aucun commentaire suite à leur envoi. Ceux-ci sont considérés comme approuvés sans modification à l'unanimité.

2. Réforme du tronc commun : état d'avancement et mesures à venir – Pour information

Madame Leclef-Galban cède la parole à Monsieur Buelens pour un rappel succinct du contexte de la réforme du tronc commun et des mesures en cours ou à venir.

Le tronc commun constitue le nouveau parcours d'apprentissage commun et renforcé pour tous les élèves, de la 1^{re} maternelle à la 3^e secondaire. Il s'agit d'une réforme clé du Pacte pour un Enseignement d'excellence qui vise à renforcer la qualité de l'enseignement et réduire les inégalités. Un parcours d'apprentissage identique

est proposé : chaque élève aura ainsi vu les mêmes matières à la fin de sa 3^e secondaire, quelle que soit l'école qu'il a fréquentée. Les cours renforcent l'acquisition de compétences utiles pour la société du 21^e siècle : les savoirs et compétences de base, comme le français, les maths, les sciences, mais aussi les langues modernes, l'esprit d'entreprendre, la créativité, les aptitudes manuelles, techniques, technologiques et numériques, la formation artistique et culturelle, l'éducation physique et sportive. L'apprentissage des langues est proposé plus tôt dans le parcours scolaire - la deuxième langue dès la 3^e primaire et la troisième langue dès la 2^e secondaire - et l'éducation physique est renforcée. L'objectif ultime est de mieux préparer l'élève à devenir un citoyen actif, responsable et éclairé, parfaitement libre de ses choix parce qu'il se connaît mieux lui-même, comprend le monde qui l'entoure et les défis de la société contemporaine. Cf. présentation jointe au présent procès-verbal.

La présentation n'amène aucun commentaire de la part de l'assemblée.

3. Etat d'avancement du Contrat d'objectifs (mise en œuvre du Plan de pilotage) et adaptations éventuelles du projet d'établissement – Pour avis

Madame Leclef-Galban passe ensuite la parole à Madame Moors pour un état d'avancement du Contrat d'objectifs de l'école de Lauzelle. Toutes les informations sont reprises dans la présentation PowerPoint en annexe qui n'amène aucune question de la part de l'assemblée.

Madame Ivana Patton-Sanilas fait alors état des 7 demandes des parents suite à leur réunion du 24 avril :

- Communication : se basant sur les réactions de parents suite à la modification des règles de vie lors des récréations, les parents sont convaincus qu'une bonne communication en amont répond efficacement aux questionnements des parents les plus inquiets tout en comprenant que bien communiquer nécessite pour la direction d'y consacrer un certain temps qui n'est pas toujours disponible - ce que confirme Madame Moors qui précise accorder un soin particulier à la rédaction des DIR afin que ceux-ci soient les plus précis et concis possible. C'est pourquoi, ils proposent, si Bernadette en voit l'utilité, qu'un petit groupe de parents épaulé la direction dans la rédaction des informations aux parents : relecture, rédaction au départ d'informations, mise à jour du site de l'école, ...
- Sieste au-delà de 4 ans : plusieurs parents se questionnent sur les raisons qui font que les enfants de plus de 4 ans ne puissent plus faire la sieste. Ceux-ci ne semblent pas être informés du fait qu'une alternative est en place avec la possibilité pour celles et ceux qui le souhaitent de se reposer au coin cocoon. Il est convenu que le site de l'école soit en la matière précisé.
- Cours d'anglais en extrascolaire : les parents ont fait suivre au PO une offre de l'asbl ITC-Langues Centre d'Enseignement Interactif, active depuis 1999. L'approche pédagogique en petit groupe de 7 à 10 élèves est active sur le papier pour un coût horaire de 10 euros par séance et par enfant. Monsieur Buelens informe l'assemblée du fait que la ministre, suite à plusieurs études, réfléchit à limiter l'apprentissage d'une seconde langue en primaire, aux deux autres langues nationales et rappelle qu'à partir de l'année scolaire prochaine, les cours de néerlandais seront organisés à partir de la troisième primaire à raison de 2 périodes par semaine. Accord est toutefois donné aux représentants des parents pour organiser les cours proposés, s'ils le souhaitent, mais en leur nom et sous leur seule responsabilité (gestion des inscriptions, des paiements, ...); ce qui devra apparaître dans toute communication. Une classe pourra être mise à disposition 3 jours par semaine.
- Ecole du cirque : plusieurs parents de l'école se voient refuser l'inscription de leurs enfants, les groupes étant complets du fait, semble-t-il, de priorités accordées aux anciens. Monsieur Buelens prendra contact avec la directrice, Madame Patiny, pour voir si les inscriptions ne pourraient être ouvertes prioritairement aux enfants de l'école.
- Extrascolaire : les représentants des parents proposent que le site de l'école soit clarifié en matière des offres d'activités qui se font dans l'école.
- Association de parents : les représentants des parents informent que des démarches sont en cours pour s'organiser en association de fait.
- Lutte contre les poux : plusieurs parents se plaignent de la présence de poux. Encore faut-il que les traitements soient réalisés correctement et de manière commune. Madame Bettonville fera part d'un document reprenant les bonnes pratiques, dont une à faible coût ; Madame Moors rappelle pour sa part que les parents en situation économique précaire peuvent toujours faire appel à la caisse de solidarité pour l'achat de produit de traitement.

4. Année scolaire 2023-2024

Gratuité scolaire

Madame Leclef-Galban informe l'assemblée du contenu de la circulaire n°8866 du 15 mars 2023 de la Ministre Désir dans laquelle celle-ci rappelle que le Pacte pour un enseignement d'excellence porte l'objectif d'atteindre progressivement la gratuité dans l'enseignement obligatoire.

Ainsi, le renforcement de la gratuité doit s'envisager de manière séquentielle d'abord dans l'enseignement maternel, puis dans l'enseignement primaire, puis dans l'enseignement secondaire.

La première étape de cet objectif progressif est concrétisée puisqu'il est déjà prévu depuis 2021, dans l'enseignement maternel, la gratuité des manuels et des fournitures scolaires assurée à chaque élève. Ce même Décret définit également des plafonds limitant la participation financière pouvant être réclamée aux parents pour les activités culturelles et sportives et les séjours avec nuitées.

La Fédération Wallonie-Bruxelles entend désormais franchir une nouvelle étape par l'extension des mesures existantes en matière de gratuité scolaire aux deux premières années du primaire, en commençant par la gratuité des fournitures scolaires.

Le Gouvernement a entamé, par ailleurs, une réflexion sur la définition de plafonds aux droits d'accès aux activités scolaires, culturelles et sportives ainsi qu'aux frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s) en primaire.

Madame Moors indique qu'offrir la collation potage serait un plus.

Avis sur les horaires des enfants en maternelle et en primaire :

Madame Leclef-Galban rappelle qu'il s'agit ici de remettre un avis sur le nombre de périodes hebdomadaires de cours des enfants. Pour rappel, celui-ci peut varier de 26 à 28 périodes en maternelle; de 28 à 31 périodes en primaire. Le Conseil marque son accord au maintien de l'horaire des enfants à 28 périodes en maternelle et en primaire.

Avis sur les cours de langues :

Dans la continuité du vote majoritaire exprimé par les parents, le choix de proposer le cours de néerlandais est confirmé tant en P5P6 qu'en P3P4 (sous réserve des prochaines communications de la Ministre pour l'organisation de ce nouveau cours).

Les représentant des enseignants se demandent s'il serait possible en P3P4 d'organiser les cours en constituant trois groupes comprenant 1/3 des enfants de chacune des trois classes. A priori cela semble possible.

5. Divers

Néant.

Madame Leclef-Galban remercie l'Association des Parents pour tout le travail réalisé. Elle clôt ensuite la séance en remerciant les membres de l'équipe éducative pour le magnifique travail de l'année réalisé et chacun pour sa participation. Elle profite également de l'occasion pour annoncer le départ à la pension de Madame Moors qui a été une enseignante, puis une directrice, engagée au service d'une éducation juste et positive pour tous et pour chacun. Madame Moors relève avoir vécu une belle expérience au cours de laquelle elle a donné, elle a reçu. Madame Leclef-Galban souhaite enfin à tous une excellente fin d'année scolaire.

Marcel Buelens,
Secrétaire

Annie Leclef-Galban,
Présidente